


 Direttore Responsabile
Eric Fottorino

 Diffusione Testata
n.d.

 SELPRESS
www.selpress.com

La crise financière a modifié la place de la Caisse des dépôts et consignations dans le paysage économique

Son directeur général, Augustin de Romanet, estime que ses missions en sortent renforcées

Crise financière, montée en puissance des urgences sociales et création, sous le contrôle de Nicolas Sarkozy, d'un fonds souverain « à la française », le Fonds stratégique d'investissement (FSI) : en 2009, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la dernière grande institution financière publique française, a vécu au rythme des bouleversements du pays.

Mais selon son directeur général, Augustin de Romanet – qui fut secrétaire général adjoint de Jacques Chirac à l'Élysée –, la « vieille maison » de la rue de Lille, à Paris, en sort renforcée dans ses missions de soutien financier des politiques publiques. « *La Caisse des dépôts prouve sa réactivité dans le contexte de crise économique. Elle ne cesse d'innover* », déclare au Monde M. de Romanet.

Pour preuve du dynamisme du groupe public, son patron devait annoncer, mardi 26 janvier, la création de trois filiales, venant, souligne-t-il, « *enrichir les compétences* » de l'institution dans trois domaines phares de l'action publique, et particulièrement du plan de relance de l'économie : le capital-investissement avec Qualium Investissement ; le climat et la finance carbone avec CDC Climat ; les grands projets d'infrastructures avec CDC Infrastructure. Les deux dernières sociétés sont de véritables créations, mais Qualium Investissement reprend, en fait, les activités de l'ancienne filiale, CDC Capital-investissement. Ce changement de nom a vocation à effacer les traces de « l'affaire Quick », qui continue d'empoisonner la vie de CDC Capital-investissement. Une enquête de justice est ouverte en Belgique à propos des conditions de vente de la société de restauration rapide à la CDC, en 2006, par le milliardaire belge Albert Frère.

La création de nouvelles filiales au sein de la CDC témoigne de la volonté de l'institution financière de coller au plus près des besoins et des desiderata de l'Etat. Dans le même esprit, M. de Romanet se met à disposition du gouvernement, afin d'assurer la bonne exécution du grand emprunt lancé par le chef de l'Etat. Il revendique une part importante dans la mise en place des programmes de finance-

ment de l'emprunt façonné par Michel Rocard et Alain Juppé. Et ce, notamment dans le domaine des universités, un secteur que la CDC connaît bien pour avoir aidé à élaborer 62 schémas d'études universitaires, dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur.

Le gouvernement vient de répondre partiellement à sa demande, en annonçant, mercredi 20 janvier, que l'argent alloué à l'économie numérique, à la modernisation des outils de formation ainsi qu'aux pôles de compétitivité serait notamment confié à la CDC.

Pour M. de Romanet, ces arbitrages confortent le rôle central de la CDC dans l'économie. « *Dès lors qu'il s'agit d'aider l'Etat à concevoir des politiques publiques, c'est hautement stratégique* », souligne le directeur général du groupe public. Il rappelle que « *les priorités Rocard-Juppé rejoignent celles du projet stratégique* » de la CDC.

« *La seule chose que je souhaite, poursuit M. de Romanet, c'est que nous poursuivions dans l'amélioration de l'efficacité de nos actions.* »

La création de nouvelles filiales au sein de la Caisse témoigne de sa volonté de « coller » aux besoins de l'Etat

Le bilan de 2009 est, selon lui, bon. La CDC s'est mobilisée face à la crise financière, à la demande de l'Etat et des collectivités territoriales. Il cite le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), avec le lancement d'un dispositif d'aide en partenariat avec Oséo, l'accompagnement du plan public Nacre pour la création d'entreprises et la mise en orbite du FSI...

Un FSI contrôlé à 51 % par la CDC, mais autonome dans ses choix d'investissement, dont M. de Romanet affirme qu'il a renforcé l'action de son établissement auprès des entreprises. « *Si la CDC avait fait seule le quart des investissements réalisés par le FSI, on aurait crié au loup* », fait-il valoir.

Il reste que la création du FSI modifie la place de la CDC dans le paysage économique. Celle-ci pas-

se du statut d'investisseur stratégique à celui d'investisseur institutionnel de long terme, propriétaire, il est vrai, d'importantes participations dans le CAC 40 et de puissantes filiales (CNP Assurances, Icade, etc.).

Ce changement de position n'est pas sans susciter des inquiétudes. Le député PS Jean-Pierre Balligand, membre de la commission de surveillance, s'inquiète de la situation financière de la CDC, alors qu'elle doit investir, cette année, à la demande de l'Etat, 1,5 milliard d'euros dans La Poste. « *Du fait de la crise, nous ne retrouverons nos fonds propres de 2007 [calculés selon les normes comptables] qu'en... 2014* », indique-t-il.

Pour sa part, Jean-Philippe Gasparotto, secrétaire du comité de groupe de la Caisse des dépôts, évoque « *une CDC en perte de sens, qui ne joue plus son rôle traditionnel de think tank* ». Il critique les conditions de la fusion de la filiale Transdev avec Veolia Transport et estime que celle-ci perdra son ancrage dans l'économie mixte au service des collectivités. ■

Anne Michel

